



INFORMATION

INFECTIONS AUTOCHTONES PAR LE VIRUS MONKEYPOX

Le 31 mai 2022

Plusieurs cas d'infections autochtones à Monkeypox (MKP) (communément appelée variole du singe) ont récemment été signalés dans plusieurs pays d'Europe, en Amérique du Nord et en Australie.

Des cas ont désormais été confirmés sur le territoire national. 17 cas confirmés (contre 4 au 25 mai) et plusieurs suspicions de cas en cours d'investigation (30 mai 2022)

Le responsable est le virus MONKEYPOX de la famille des orthopoxvirus.

LA CONTAGION

La personne est contagieuse dès l'apparition des premiers symptômes.

Les personnes ne sont plus contagieuses lorsque toutes les lésions sont cicatrisées après la chute des croûtes.

LA TRANSMISSION

La transmission du virus Monkeypox se produit lorsqu'une personne entre en contact

- avec un animal (rongeurs notamment),
- un être humain,
- des matériaux contaminés par le virus.

Le virus pénètre dans l'organisme par :

- une lésion de la peau (même non visible),
- des voies respiratoires,
- des muqueuses,
- contact direct ou indirect avec des fluides corporels ou du matériel de lésion.

La **transmission interhumaine** peut se faire par :

- les gouttelettes respiratoires, qui ne peuvent généralement pas se déplacer à plus de quelques mètres, ce qui nécessite un contact prolongé face à face,
- le contact cutané direct avec les liquides biologiques ou la lésion, quelles que soient les circonstances y compris rapports sexuels, actes de soin médical ou paramédical,
- le contact indirect avec la lésion, par exemple par des vêtements, du linge de maison ou de la vaisselle contaminés.

L'INCUBATION

La période d'incubation peut aller de 5 à 21 jours.

.../...

LES SYMPTOMES

- Fièvre, maux de tête, douleurs musculaires et fatigue.
- Ganglions. Ces ganglions (cou, face...) sont volumineux.
- Dans les 1 à 3 jours (parfois plus), le patient développe une éruption cutanée, qui commence souvent sur le visage puis peut s'étendre à d'autres parties du corps, dont les paumes des mains, les plantes des pieds et les organes génitaux.
- Les autres muqueuses (ORL, conjonctives) peuvent également être concernées.
- L'atteinte cutanée survient en une seule poussée. Les lésions passent par différents stades successifs (macule, papule, vésicule, pustule puis croûte), et évoluent de façon uniforme. La maladie dure généralement de 2 à 3 semaines.

LA CONDUITE A TENIR

L'infection à Monkeypox est une maladie à déclaration obligatoire.

En complément de la déclaration obligatoire pour les cas confirmés et probables : tout cas suspect doit être signalé sans délai à l'Agence régionale de santé de la région.

Hormis les patients avec des formes graves, les patients immunodéprimés, les femmes enceintes et les très jeunes enfants pour lesquels il conviendra d'être particulièrement vigilant, les cas de Monkeypox ne nécessitent pas d'hospitalisation systématique et feront l'objet d'une recommandation d'isolement à domicile.

Un arrêt de travail ou une autorisation à être placé en télétravail pourront leur être délivrés pour respecter cet isolement pendant 3 semaines après la date de début des signes en fonction de la situation de l'agent.

Les personnes avec des symptômes évocateurs d'une infection à Monkeypox, notamment des éruptions cutanées, peuvent appeler le SAMU-Centre 15 pour être orientées.

Le service de médecine de prévention doit être impérativement informé en cas de suspicion d'une infection à Monkeypox.

Les médecins du travail qui recevraient des agents avec des symptômes évocateurs d'une infection à Monkeypox peuvent également appeler le SAMU-Centre 15 (ou directement l'infectiologue référent. Les patients seront alors dirigés vers les centres référents pour les prélèvements en vue d'une confirmation diagnostique.

Pour leur transport vers le lieu de prélèvement : privilégier un véhicule personnel, faire appel à une ambulance. L'utilisation des transports en commun à éviter (mesures de protection en cas d'utilisation des transports : friction régulière de solution hydro alcoolique, couvrir les lésions, port du masque).

La vaccination sera proposée aux cas contacts considérés comme à risque.

Cette situation sanitaire étant inédite et évolutive, ces documents de conduite à tenir sont susceptibles d'être régulièrement actualisés.

SOURCES : Direction générale de la santé

Santé Publique France

Rapid risk assessment de l'ECDC en date du 23 mai 2022

Avis du HCSP du 24 mai relatif à la conduite à tenir autour d'un cas suspect, probable ou confirmé d'infection à Monkeypox virus.